

0141136J  
ACADEMIE DE CAEN  
COLLEGE PIERRE VARIGNON  
1 QUARTIER SAVARY  
14200 HEROUVILLE ST CLAIR  
Tel : 0231449140

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 38

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/01/2017

Réuni le : 09/02/2017

Sous la présidence de : Etienne Brasselet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du 02/02/2017

**Sur la :**

[X] 1<sup>e</sup> proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[ ] 2<sup>e</sup> proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Suite à la présentation faite par le chef d'établissement, après consultation du Conseil pédagogique le 26 janvier et de la Commission permanente le 02 février 2017, le Conseil d'Administration approuve la proposition de répartition de la dotation horaire globale.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0